

L'Etoile de la Mer

« Ô vous qui flotez sur les eaux agitées de la vaste mer
... levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie. »

(Saint Bernard de Clairvaux)



Secourir les âmes du Purgatoire

SAINTE BRIGITTE entendit des voix s'élever des flammes du purgatoire, elles demandaient à Dieu de « récompenser au centuple ceux qui venaient à leur secours... » Le saint Curé d'Ars disait : « Si on savait toutes les grâces qu'on peut obtenir par leur intercession !

La vénérable Marie Villani était restée longtemps en prières, suppliant Dieu de les soulager en considération des mérites de Jésus-Christ. Pour les pauvres âmes elle offrait sa cruelle flagellation, son couronnement d'épines, son crucifiement, toutes les souffrances enfin de la Passion. Peu après, elle eut une extase : elle voyait une longue procession de personnes, vêtues de blanc et rayonnantes de lumière, qui portaient tous les emblèmes de la Passion. Elles entrèrent triomphalement au Ciel, et elle connut que c'étaient les âmes délivrées par ses offrandes de la Passion du Christ. Est-ce difficile d'offrir Jésus et les mérites de sa Passion pour les délivrer ? Surtout à la Sainte Messe, où l'offrande est plus efficace encore. Quel sublime ministère : nous devenons les bienfaiteurs, les protecteurs de ces saintes âmes !

Prions aussi pour elles saint Michel : « Le prince de la milice céleste est tout-puissant au Purgatoire », déclare saint Anselme.

Abbé Michel Rebourgeon

N° 636 – Novembre 2018

Prix de revient : 0,60 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

« Canonisation » du pape Paul VI

NUL DOUTE qu'en canonisant Paul VI, après **Jean XXIII et Jean-Paul II**, François ait l'intention de confirmer les catholiques dans les nouvelles orientations prises par l'Église depuis le Concile, et de donner un nouveau lustre à la liturgie réformée. Paul VI fut d'ailleurs le premier pape à utiliser la canonisation des saints pour avaliser le Concile, en annonçant le 18 novembre 1965, donc avant son achèvement, l'introduction de la cause de béatification de **Pie XII** mais aussi de Jean XXIII.

Comment est-il possible que le pape François utilise de nouveau les paroles sacrées de la canonisation pour proposer en exemple un fossoyeur de la Tradition ? Nous laisserons les théologiens répondre à cette question. Pour l'instant, le bon sens et la foi nous suffisent pour refuser de rendre un culte à Paul VI. Les graves défaillances dans la défense de la foi, la promulgation de la nouvelle messe, l'abandon du zèle missionnaire pour le règne de Notre-Seigneur prouvent que Paul VI était libéral et qu'il ne saurait être un modèle pour les catholiques.

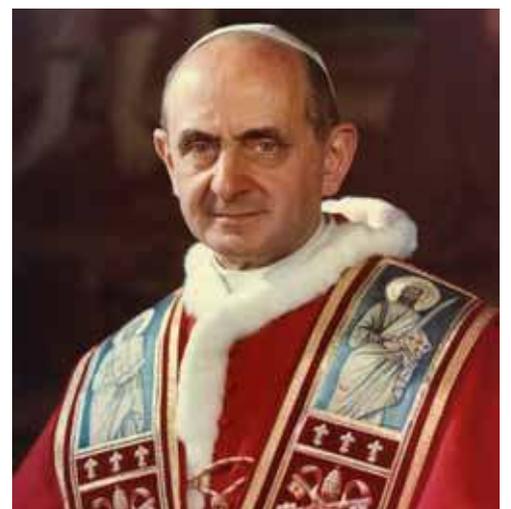
Défense de la foi

Le pape Paul VI supprima l'*Index*, paralysa le Saint-Office, ne prit aucune sanction contre les négateurs de la foi comme, par exemple, les évêques hollandais qui avaient publié un catéchisme scandaleux qui niait aussi bien les anges et le sacerdoce que l'Incarnation et la Présence réelle. Si le 30 juin

1968, il professa un *Credo* orthodoxe, jamais il ne défendit cette foi en condamnant les hérétiques.

Le Père Calmel considérait le pontificat de Paul VI comme « une éclipse de la papauté » tant celui-ci prétendait « gouverner l'Église en réunissant des synodes et sans condamner personne. » **Le professeur Amerio** a pu intituler un des sous-chapitres de son maître livre *Iota Unum* : « Le renoncement à exercer l'autorité ». Comme il fut symbolique ce 13 novembre 1964, quand Paul VI déposa la tiare, signe de la plénitude de son pouvoir !

La publication de l'encyclique *Humanae vitae* le 25 juillet 1968 fut la seule fois où Paul VI imposa son enseignement. Mais, là encore, il ne prit pas la moindre mesure contre les conférences épiscopales, qui avaient osé s'opposer publiquement à sa



décision qui, cette fois-ci, n'était que la reprise de l'enseignement traditionnel, au moins dans ses conclusions.

Jamais Paul VI n'a voulu remettre en cause le concile Vatican II qui, selon lui, « ne fait pas moins autorité, qui est même sous certains aspects plus important que celui de Nicée ». Et pourtant, il en vit les fruits : « Nous en espérons un printemps, et il est venu une tempête. » Le discours à un groupe de séminaristes le 7 décembre 1968 est bien connu : « L'Église se trouve à une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait presque d'autodémolition. » Dix ans après le Concile, à la mort de Paul VI, le nombre de religieux dans le monde avait diminué d'un quart. La plupart de ceux qui restaient ne menaient le plus souvent que l'ombre d'une vie religieuse. Les fidèles quittaient les églises.

La dévotion mariale souffrit aussi beaucoup durant le pontificat de Paul VI. À la première session du Concile, alors qu'il n'était que cardinal, il s'était déjà opposé à l'attribution de nouveaux titres à la Vierge Marie. C'est lui qui fit supprimer le schéma qui avait été préparé sur Notre-Dame, pour le réduire à un chapitre de celui consacré à l'Église. En 1967, il donna au gouvernement turc l'étendard que les chrétiens avaient pris aux musulmans à Lépante grâce à la protection de Marie.

La nouvelle messe

Le 21 octobre 1969, un *Bref examen critique* sur la nouvelle messe était présenté au pape par les **Cardinaux Ottaviani et Bacci**. Un peu plus d'un mois auparavant, **Mgr de Castro Mayer**, évêque de Campos au Brésil, lui avait déjà écrit : « Le Novus Ordo Missæ non seulement n'inspire pas la ferveur, mais encore exténue la foi dans les vérités centrales de la vie catholique, telles la présence réelle de Jésus dans le très saint Sacrement, la réalité du sacrifice propitiatoire, le sacerdoce hiérarchique. » Pourtant Paul VI se montra intraitable pour imposer cette nouvelle liturgie conçue pour plaire aux Protestants : « C'est au nom de la Tradition que nous demandons à tous nos fils, à toutes les communautés catholiques, de célébrer dans la dignité et la ferveur, la liturgie renouvelée. L'adoption du nouvel Ordo Missæ n'est pas du tout laissée au libre arbitre des prêtres ou des fidèles [...]. Le nouvel Ordo a été promulgué pour être substitué à l'ancien [...]. Avec la même autorité suprême [que celle de saint Pie V] qui nous vient du Christ Jésus, nous exigeons la même disponibilité... » À **Jean Guittou** qui lui

suggérerait d'autoriser la messe de saint Pie V pour apaiser les esprits, le pape répondit : « Cela jamais ! » Pourtant en 2007 dans son *Motu proprio Summorum Pontificum*, **Benoît XVI** reconnut que l'ancienne messe n'avait jamais été abrogée. Paul VI s'est donc rendu coupable d'un abus de pouvoir.

Mais les prêtres qui moururent de chagrin parce qu'on leur avait enlevé la messe ne furent pas les plus malheureux. Les abandons du sacerdoce durant le pontificat de Paul VI atteignirent des proportions inimaginables.

La question de la communion dans la main n'est pas moins symptomatique. L'instruction *Memoriale Domini* est une apologie de la communion donnée par le prêtre sur la langue du communiant. Elle explique comment cette façon de faire exprime davantage le respect dû au Saint-Sacrement ainsi que l'humilité avec lequel il doit être reçu. Elle fait état d'une consultation des évêques dont une forte majorité « estiment que rien ne doit être changé à la discipline actuelle ». Elle fait état de la pratique de donner la communion dans la main, pratique qui s'est répandue sans que le Saint-Siège ait donné la moindre autorisation. Les coupables vont-ils être sévèrement réprimandés ? Nullement ! Dans le même document romain, les Conférences épiscopales sont encouragées à peser avec soin les circonstances particulières qui pourraient exister (!) afin de prendre les décisions opportunes pour que l'usage de la communion dans la main « s'établisse comme il faut ».

Enfin l'usage du latin dans la liturgie fut à la fois loué et supprimé par Paul VI. Le pape allait au rebours des principes qu'il énumérait et disait en souffrir ! Le dimanche 7 mars 1965, il célébra, pour la première fois, la messe (traditionnelle) entièrement en italien.

Salut des âmes et œcuménisme

Dans son encyclique *Ecclesiam suam*, Paul VI affirma le devoir missionnaire de l'Église, mais il ne pouvait le concevoir que comme un dialogue : « L'Église doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Église se fait parole ; l'Église se fait message ; l'Église se fait conversation. » Conscré par le concile Vatican II, l'œcuménisme fut imposé à la conscience catholique par le pape à travers des gestes spectaculaires et scandaleux que ses successeurs n'auront plus qu'à imiter. En 1964, Paul VI fit un voyage en Terre Sainte durant lequel il rencontra le patriarche de Constantinople sur un pied d'égalité : ils

bénirent ensemble l'assistance, à l'initiative de Paul VI. De retour à Rome, il n'hésita pas à donner aux orthodoxes le chef de saint André qui était une des reliques insignes de la basilique Saint-Pierre. Le dernier jour du Concile, le 7 décembre 1965, Paul VI annonça la levée de l'excommunication des orthodoxes sans exiger la moindre abjuration de leur part. Lors de son voyage en Turquie en 1967, le pape remit une lettre officielle au patriarche de Constantinople dans laquelle les Églises orthodoxes et l'Église catholique étaient présentées comme des « Églises sœurs ». C'était dire que Rome ne prétendait plus être la mère de toutes les Églises et que le pape ne demandait plus à être reconnu comme le père commun des fidèles.

Quant à l'œcuménisme avec les protestants, il suffit d'évoquer la réception du Dr Ramsey, « archevêque et primat » de l'Église anglicane, en mars 1966. Le pape lui promit de faire réétudier la question de la validité des ordinations anglicanes (pourtant tranchée par Léon XIII) et, déjà, il lui montra quelle était son opinion en lui demandant de bénir l'assemblée en sa présence. Paul VI, dans un geste prémédité, enleva ensuite son propre anneau épiscopal pour le passer au doigt du Dr Ramsey.

Jamais le règne de Notre Seigneur n'a autant souffert des mains d'un pape. Ayant refusé de condamner le communisme au cours du Concile, Paul VI s'est plusieurs fois plié aux exigences des pays de l'Est. Il suffit d'évoquer le cas du **cardinal Mindszenty** qui a probablement davantage souffert des manœuvres du pape que de ses bourreaux en Hongrie. Tous les pays encore catholiques ont été encouragés à rayer le nom de Notre Seigneur de leur constitution : après l'Espagne, la Colombie, certains cantons suisses, ce fut le tour de l'Italie.

Le père Congar disait de Paul VI qu'il parlait à droite et agissait à gauche. **Mgr Lefebvre**, citant le **cardinal Daniélou**, donnait la véritable raison de cette attitude : Paul VI était un **libéral**, et donc un **incohérent, un homme qui affirme des principes et qui fait le contraire**.

Extraits d'un article de M. l'Abbé Thierry Gaudray
Sources : *Le Sainte Anne* n° 306
d'octobre 2018/*La Porte Latine*

Horaires habituels des messes

Prieuré Saint-Maximin

2221 av. de la Résistance

83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe) :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 18h30 (sauf 1^{er} vendredi du mois)
- samedi : 7h45 (sauf 1^{er} du mois)

Église Sainte-Philomène

125 bd Grignan, 83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes : 9h30 et 18h30

sauf : Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption et deuxième dimanche de juin (se renseigner)

Semaine :

- jeudi : 18h30
- 1^{ers} vendredi et samedi du mois : 18h30

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré,

83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes : 11 heures

Semaine :

- lundi : 7h30
- mardi et jeudi : 7h15
- mercredi et vendredi : 9h05
- samedi : 8 heures
- vacances scolaires : 8 heures (se renseigne(se renseigner))

Conférences et réunions

- **Conférence**, par M. l'abbé Rebourgeon : le **vendredi 16 novembre**, à 19h20, au Prieuré (après la messe). Sujet : **La liberté et le libéralisme** (Encyclique *Libertas praestantissimum*).
- **Catéchisme pour adultes**, par M. l'abbé Rebourgeon : le **vendredi 16 novembre**, de 14h50 à 16 heures, à Saint-Pré.
- **Catéchisme pour adultes**, par M. l'abbé Rebourgeon : le **lundi 19 novembre**, à 20h30, à Saint-Pré.
- **Cours du soir**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **vendredi 30 novembre**, à 20h30, chez M. et M^{me} Cabantous. Sujet : *Les passions*.
- **Réunion du Cercle d'études**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **samedi 10 novembre**, à 19h30, chez M. et M^{me} Escalès. Sujet : *La famille et les lois de l'Église*.

Annonces diverses

- **Le 2 novembre, jour de la commémoration des fidèles défunts** : Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du purgatoire, peut être gagnée aux conditions suivantes :
 - Conditions ordinaires (confession dans les huit jours avant ou après, communion, prières aux intentions du Souverain Pontife).
 - Visite d'une église (toute église, ou oratoire public ou semi-public) en récitant un *Pater* et un *Credo*.
- **Du 1^{er} au 8 novembre** : Possibilité de gagner une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, chaque jour :
 - Aux conditions ordinaires (confession dans les huit jours avant ou après, communion, prières aux intentions du Souverain Pontife).
 - En visitant un cimetière et en priant, même mentalement, pour les défunts.
- **Samedi 3 novembre** à l'église Sainte-Philomène, à 15 heures : **Mariage** de Frédéric Raybaud et de Nathalie Sandona. Pas de messe à 18h30 !
- M. l'Abbé Rebourgeon sera à la **réunion des Prieurs** à Paris le **vendredi 9 novembre**.
- **Comédie musicale** par les Petits Chanteurs de Saint Joseph-des-Carmes, le **vendredi 9 novembre à 20 heures**, au Foyer rural, place du Ménage à Camps-la-Source.
- Le **jeudi 15 novembre**, les prêtres du Doyenné seront en récollection !
- **Du 19 au 23 novembre** : M. l'Abbé Serres-Ponthieu sera à l'école Saint-Michel, à Montierchaume, pour suivre la **Session de Théologie annuelle**.
- **Lundi 30 novembre : journée d'adoration du Très Saint Sacrement**, en la chapelle du Prieuré, de 10 heures à 18h30.
- Les répétitions de la chorale polyphonique pour préparer la Veillée de Noël auront lieu les **samedis 17 et 24 novembre, samedi 15 décembre** à 17h30 au Prieuré et **samedi 22 décembre** à 17h30 à l'église Sainte-Philomène.
- Les différentes **conférences** pour tous les fidèles sont indiquées dans le tableau ci-contre !

Chronique



▲ **Mariage d'Alessandro Fiore et de Blandine Voyer**, le 28 août à Sanary-sur-Mer.



➤ **Fiançailles de Jean-Baptiste Jourdain et Cécile du Crest** à La Celle, le 15 septembre.

➤ **Pèlerinage des mamans** à Cotignac, le 18 octobre.

➤ **Sortie-escalade du groupe des jeunes de Sainte-Philomène** au mont Coudon, le 20 octobre.

◀ **Baptême de Calixte Recoussine** à Saint-Pré le 6 octobre



Saints Nazaire, Vincent, Amand, Anselme et autres abbés de Lérins, le 18 novembre

CERTAINS DIOCÈSES ou congrégations religieuses, ne pouvant point aisément inscrire chacun de ses saints évêques ou de ses saints abbés, ou ceux qui ne sont que Bienheureux, à une date respective dans leurs calendriers, en raison de leur trop grand nombre, ou du peu d'informations qui leur en est resté des suites de l'injure du temps, rassemblent en une seule date la fête de ces saints ou bienheureux.

C'est ainsi que le Martyrologe de France inscrivait au 18 novembre la citation suivante : « Dans l'ancienne et célèbre abbaye bénédictine de Saint-Honorat de Lérins, dans l'actuel diocèse de Fréjus, les saints abbés **Nazaire**, **Vincent** et **Amand** qui se sont rendus célèbres par le sage gouvernement de cette florissante communauté. »

Saint **Nazaire I^{er}** aurait, selon certains hagiographes, été abbé de Lérins vers le milieu du cinquième siècle. Cette thèse peut s'expliquer par les censures ecclésiastiques infligées contre saint Fauste, son prédécesseur, par Théodore, évêque de Fréjus, pour n'avoir pas reçu le délégué épiscopal au monastère vers 452. Nazaire aurait alors remplacé saint Fauste jusqu'au concile d'Arles du 30 décembre 453 qui réconcilia saint Fauste à Théodore. Ou bien encore, Nazaire aurait été abbé très peu de temps en 455 entre saint Fauste et saint Anselme. Saint Nazaire I^{er} aurait été le 5^e abbé de Lérins, assez peu de temps.

Selon d'autres hagiographes, saint **Nazaire II** serait un abbé plus tardif de Lérins au cours d'un temps indéterminé situé entre 611, alors que l'abbé était saint Conon, et 641, alors que l'abbé était saint Maxime II. On sait que saint Nazaire fit bâtir un couvent de religieuses et une église sur le site d'un ancien temple dédié à Vénus, il fit dédier l'église sous l'invocation de Saint Étienne ; ce site correspond au milieu de l'actuel aéroport de Cannes-Mandelieu ; ces édifices tombèrent en ruine jusqu'à l'abbatiate de saint Aygulphe. Certains hagiographes voient deux abbés Nazaire, le second étant le saint, et d'autres n'en voient qu'un qui serait celui du VII^e siècle.

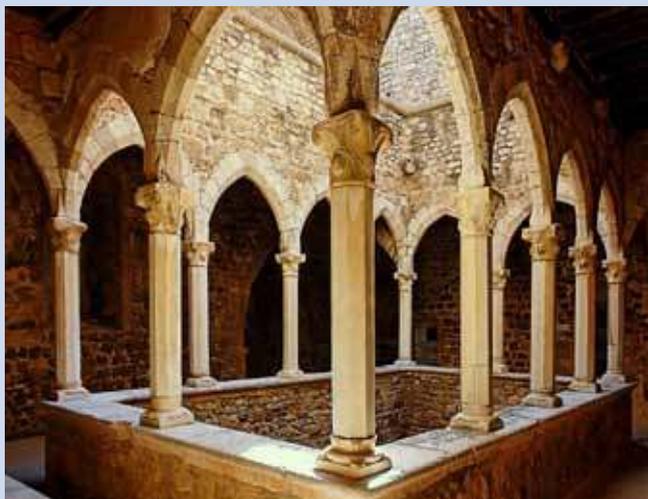
L'abbé saint **Vincent** n'est point le cénobite de Lérins qui a écrit le célèbre *Commonitorium* et dont la fête est au 24 mai comme c'est relaté dans *L'Étoile de la Mer* de juin 2013, mais un abbé qui succéda à un saint Eucher, lequel succédait à saint Maxime II qui

fut abbé en 641. Vincent aura pour successeur saint Aygulph vers 661 comme il a été indiqué dans *L'Étoile de la Mer* de septembre 2015. Eucher et Vincent furent successivement abbés dans un temps indéterminé entre ces deux dates.

Saint **Amand** succéda en 675 ou 676 à saint Aygulph, et gouverna d'une main ferme le monastère qui comptait 3 700

religieux. De fait, les meilleurs cénobites avaient suivi saint Aygulph dans le martyre et son successeur eut à reprendre un monastère de lâches. Selon certains hagiographes il serait décédé un 18 novembre. Certains situent son trépas vers 690 et d'autres à l'an 708.

La plupart des ménologes associent néanmoins au 18 novembre la fête de saint **Anselme** au précédent saint Amand. Saint Anselme succéda en 455 à saint Fauste ou à saint Nazaire I^{er}. Saint



Le cloître de la prière

Anselme eut pour successeur saint Porchaire I^{er} en 489.

Ainsi, si les abbés les plus célèbres de Lérins jouissent d'une fête propre (dans l'ordre chronologique, les saints Caprais, Honorat, Maxime d'Arles, Fauste de Riez, Virgile d'Arles, Aygulph, Porchaire II, Mayeul de Cluny et Odilon de Cluny), il faut y ajouter Nazaire, Anselme, Vincent et Amand comme nous venons de l'aborder. Mais pour que la liste soit complète il faudrait encore mentionner les saints Abbés Porchaire I^{er} qui succéda à saint Anselme en 489, Conon (Chonon ou Bonfort) dès l'an 600, très estimé du pape saint Grégoire, Maxime II en 641, auquel succéda saint Eucher, puis entre 752 et 814 les saints abbés successifs Florent, Ardémus, Ebidobe, Evode (ou Vosy) et Polemius.

Abbé Laurent Serres-Ponthieu

L'abbaye de Lérins, vue générale

